



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM
Immigration et Intégration
Admission Marché du travail
Section Main d'œuvre Suisse alémanique

Stage professionnel en Argentine

Admission dans le cadre de l'accord relatif à l'échange de stagiaires conclu entre la Suisse et l'Argentine (« intercambio de pasantes »)

Conditions

Procédure d'admission

www.sem.admin.ch



STAGIAIRE
INTERNATIONAL

1. Conditions

Un accord concernant l'échange d'un nombre limité de stagiaires est entré en vigueur le 14 septembre 1999 entre la Suisse et l'Argentine. Aux termes de cet accord, les citoyens suisses ayant achevé leur formation professionnelle peuvent requérir une autorisation de séjour et de travail en Argentine pour y parfaire leurs connaissances professionnelles et linguistiques. Elle leur est accordée pour une durée de 18 mois au maximum.

- Limites d'âge : 18-35 ans
- Formation professionnelle achevée
- Le stage peut être accompli uniquement dans la profession apprise.
- La rémunération doit correspondre aux usages locaux et professionnels.
- L'exercice d'une activité indépendante, de même que le travail à temps partiel, ne sont pas autorisés.

Si vous désirez effectuer un stage professionnel en Argentine, vous devez vous soucier vous-même de trouver une place. Vous trouverez des conseils susceptibles de vous être utiles dans votre recherche d'emploi sur le site Internet du DFAE sous www.eda.admin.ch
>Services >Vivre à l'étranger >Emigrer >Travailler à l'étranger.

2. Procédure d'admission

Après avoir conclu un contrat d'engagement, vous devrez demander un permis de travail argentin. Les formulaires officiels nécessaires sont disponibles sur notre site internet www.sem.admin.ch > Entrée & Séjour > Séjour à l'étranger > Programmes de stagiaires.

Votre requête devra contenir les documents suivants :

- Formulaire de demande officiel, rempli en espagnol (si possible) ;
- Contrat de travail officiel, détaillant le but du stage, le salaire, la durée, le lieu de travail, etc. ;
- Une copie du brevet/diplôme professionnel, avec sa traduction en espagnol ou en anglais ;
- Copies des derniers certificats de travail, avec traduction espagnole ou anglaise ;
- L'extrait du casier judiciaire en version originale (peut être commandé au guichet postal ou par Internet : www.bj.admin.ch), certifiée apostillée (=timbre de la Chancellerie fédérale, voir sous www.bk.admin.ch >Services >Légalisations) ;
- L'extrait de naissance (peut être commandé au lieu de naissance) certifiée apostillée (=timbre de la Chancellerie d'Etat de votre canton de résidence : www.ch.ch >Annuaire des autorités >Autorités cantonales) ;
- Deux photos format passeport.

Le dossier complet doit être envoyé à :

✉ Secrétariat d'Etat aux migrations, Section Main d'œuvre Suisse alémanique, Quellenweg 6, 3003 Berne-Wabern

Nous transmettons votre dossier aux autorités argentines compétentes qui vous informent sur la suite de la procédure. Outre l'autorisation de travail, vous avez besoin d'un visa d'entrée de l'Ambassade argentine à Berne.

Ces démarches durent 8 semaines au minimum.

3. Frais et entrée

En cas d'acceptation, le *Ministerio de Relaciones Exteriores* à Buenos Aires envoie l'autorisation de travail écrite à l'employeur. Il habilite également l'ambassade d'Argentine à Berne à délivrer un permis de travail et un visa d'entrée pour vous. Frais : CHF entre 150.- et 400.-, selon la durée du séjour.

Pour entrer en Argentine, vous devez être en possession d'un passeport valable et du visa d'entrée. A votre arrivée dans le pays, vous devez vous annoncer aux autorités de police compétentes du lieu de domicile.

4. Changement d'emploi et prolongation

Les demandes de prolongation du stage (durée maximale: 18 mois) ou de changement d'emploi sont à adresser directement à l'autorité suivante :

✉ Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto (MRECIC), Subdirección Nacional de Cooperación, Esmeralda 1212, piso 12°, 1007 Capital Federal, Argentina

15.05.2015 Skz/Luf/Mxc

Editeur
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM
Section Main d'œuvre Suisse alémanique
Quellenweg 6, 3003 Berne-Wabern/Suisse
Courriel : young.professionals@bfm.admin.ch
Internet : www.bfm.admin.ch